

LIVRET D'ACCUEIL

SAISON 2018

Le tri Club Clissonnais vous adresse ce livret car vous avez émis le souhait de renouveler votre engagement ou rejoindre le T.C.C pour la prochaine saison 2017-2018.

Afin de faciliter votre choix nous vous adressons les principaux renseignements à connaître.

En 2017, l'effectif du club s'élevait à 38 adhérents (compétition et loisir réunis).

Le Tri Club Clissonnais ne possède pas de créneau réservé pour l'entraînement natation, toutefois, il y a des rassemblements sur créneaux publics à la piscine de CLISSON les mardis et vendredis soir.

Nous avons également obtenu un créneau de course à pieds au stade de Clisson le mercredi soir à 19H30 ainsi qu'un local pour nous retrouver et nous changer.

En 2018, les éducateurs encadreront autant que possible les séances Natation, Course à Pied et Cyclisme. Ils seront épaulés par d'autres membres du club en fonction des disponibilités de chacun.

PROGRAMME PREVISIONNEL DES ENTRAINEMENTS COLLECTIFS 2017/2018

NATATION (reprise le Mardi 24-10-17 à 19h15)

L'entrée des piscines reste à la charge des adhérents. Un tarif préférentiel « associations » nous est accordé par la piscine AQUA'VAL de CLISSON.

Le mardi soir :

Piscine de Clisson
Horaire : 19h15-21h
Limité à 10-12 nageurs
encadrement fréquent

Le vendredi soir :

Piscine de Clisson
Horaire : 19h15-21h
Limité à 10-12 nageurs
encadrement fréquent

VELO (reprise le dimanche 12/11/17)

Le dimanche matin :

Stade de Rugby de Clisson (Parking)
Horaire : 9h-11h30 selon la saison
encadrement et groupes de niveaux

Course à Pied (reprise exceptionnellement le dimanche 05/11/17)

Le mercredi soir :

Au stade de Clisson
Horaire : 19H30-20h30
encadrement fréquent

Coût de la Licence 2018

Pour la saison 2018 la licence compétition sénior et vétéran coûtera **125€** (dont 35€ de cotisation club) et **55€ pour la licence loisir** (donnant uniquement accès aux entraînements). Tarif inchangé depuis 3 ans.

Se licencier ou se re-licencier

Compte tenu du calendrier imposé par la FFTRI pour la validation des licences 2018, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner les pièces suivantes avant le 21/10/2017 pour les renouvellements et le 15/11/2017 pour les nouveaux licenciés.

- Formulaire d'adhésion au T.C.C rempli et signé (**pour les nouveaux adhérents**)
- Règlement intérieur de l'association lu daté et signé
- Demande de licence FFTRI à imprimer et à signer après s'être inscrit sur le site <http://espacetri.fftri.com> à partir du 1^{er} Octobre 2017.
- Certificat médical : (Certificat FFTRI rempli et signé portant la mention de « non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition ») pour les nouveaux licenciés.
- 1 Chèque de cotisation du montant global de votre licence (compétition ou loisir) ou « 2 chèques avec les dates d'encaissement souhaité » à l'ordre du tri club clissonnais

Equipements 2018

L'équipement reste à la charge du licencié mais le TCC participe pour l'achat de votre trifonction qui est le seul équipement obligatoire.

Coûts en 2018.

Trifonction homme ou femme : à partir de 75€

Prise en charge du T.C.C : 20€

Coût restant à la charge de l'athlète : à partir de 55€

D'autres équipements pour le vélo et la course sont proposés selon les disponibilités. A demander au responsable des tenues.

Outils de communication du Club

Afin d'être toujours en contact, le club possède son site internet <http://triclubclissonnais.fr> où tous les échanges se font via le forum dans la partie privée uniquement accessible aux autres membres du club dûment habilités (*un identifiant et mot de passe seront remis aux nouveaux licenciés*).

Le club est également présent sur le réseau social *Facebook*.

Toutes les infos des coachs concernant les entraînements à venir se trouvent sur le forum du club.

Contact Club

David HERVY

198 route de haie fouassière

44115 HAUTE GOULAINNE

06.63.33.13.62

FORMULAIRE D'ADHESION 2018

Adhésion au T.C.C

- 1ère adhésion à un club de Triathlon ou non licencié depuis plus d'1 an.
- Renouvellement
- Mutation

CHOIX DE VOTRE LICENCE 2018

- Licence Compétition 125€ Licence Loisir 55€ Licence Dirigeant 52€

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE: _____

C.P : _____ VILLE : _____

TELEPHONE (fixe) : ___/___/___/___/___ (mobile) : ___/___/___/___/___

Email : _____

J'autorise la diffusion sur le site du club (*en version privée*) de :

- Mon adresse Mon Email Mon Téléphone

Numéro de Permis de conduire : _____

(Demandé par la préfecture lorsque vous serez bénévole sur l'une de nos manifestation)

Date de Naissance : ___/___/___ Lieu : _____ Dpt : ()

Nationalité : _____

Profession : _____ Société : _____

Diplôme(s) sportif : _____

Fait le :

A :

Signature :

REGLEMENT INTERIEUR

Adhésion / Cotisation :

Le club « Tri Club Clissonnais » dit TCC est une association sportive à but non lucratif. Les orientations du club sont la pratique du triathlon en compétition et la pratique de ce sport enchaîné en loisir. Ses adhérents pratiquent en loisir ou en compétition en qualité d'amateurs tout en véhiculant une bonne image. Ils représentent le club et la ville de CLISSON, la communauté de communes « Vallée de Clisson » et les différents partenaires qui aident l'association financièrement ou par la mise à disposition de structures permettant son bon fonctionnement. Les adhérents s'engagent à respecter et à se conformer au présent règlement intérieur. Tout comportement allant à l'encontre des règles de civilité sera sanctionné par l'exclusion après réunion et vote du comité directeur du club. L'adhérent déclare connaître les règlements de la F.F.T.R.I., disponibles sur le site de la Fédération. Selon la licence l'adhérent peut pratiquer son activité en loisir ou en compétition. Le montant de la licence-assurance est fixé annuellement par la fédération française de triathlon. Les licenciés bénéficient d'une assurance pour certains risques lors des compétitions et entraînements, une assurance complémentaire est proposée par la FFTRI. La cotisation permet d'adhérer au club et de participer aux activités organisées pour ses membres. Le montant de la cotisation est fixé annuellement par le bureau du club. Les arbitres et membres du bureau non compétiteurs et ne participant pas aux entraînements reçoivent du Club une licence dirigeant, pour laquelle ils n'auront qu'à s'acquitter de la part FFTRI. Les droits de mutation sont à la charge du demandeur. La demande de renouvellement de licence hors délais sera gérée par l'adhérent lui-même et il devra s'acquitter de la pénalité de retard à la FFTRI.

Compétitions :

L'adhérent s'inscrit sous le nom de club « Tri Club Clissonnais » pour toutes les disciplines enchaînées et porte la tenue du club sur les compétitions. Il peut s'inscrire à toutes autres compétitions sportives sous le nom de « Tri Club Clissonnais ». L'adhérent reconnaît au Tri Club Clissonnais et à ses partenaires le droit de faire toute publicité qu'ils jugeront utile sur ses noms, images et succès, sous réserve qu'il n'y ait pas atteinte à ses convictions personnelles et que soient respectés le droit et la morale, sans qu'il puisse réclamer une indemnité quelconque à l'occasion de ladite publicité.

Tenues :

Le Club « Tri Club Clissonnais » possède ses propres couleurs et tenues. Afin de pratiquer le triathlon en compétition, chaque adhérent s'engage à acheter une tenue de compétition aux couleurs du club. L'association participe financièrement à l'achat d'une tenue de compétition (Trifonction) dans la mesure des finances disponibles au moment de la commande. Les tenues doivent être portées en course et lors de la remise de prix. Chacun des adhérents peut acquérir divers équipements vestimentaires choisis par le club et floqués aux logos des éventuels partenaires financiers (SPONSORS). L'adhérent ne peut y ajouter une inscription hormis son nom ou prénom et il peut acheter au tarif préférentiel accordé par le fournisseur au club autant de tenues qu'il le souhaite dans la limite des stocks disponibles.

Une liste des tenues club est proposée, une commande groupée sera effectuée pour que les adhérents bénéficiant d'un tarif préférentiel.

Organisations sportives du club :

Par leur adhésion au club, les adhérents s'engagent à s'investir lors de chaque manifestations, suivant les besoins de l'organisation et ils s'engagent à se rendre disponible, au moins 1 journée, programmée dans la saison sportive, afin d'aider l'association dans une action de promotion ou d'organisation. Le bénévolat sur un stage est également souhaitable de temps en temps tous les 2-3 ans à tour de rôle.

LA PARTICIPATION DES ADHERENTS AUX MANIFESTATIONS DU CLUB EST OBLIGATOIRE SAUF A DEMANDER UNE DEROGATION AU PRESIDENT AVEC UN MOTIF RECEVABLE.

Animations du club :

Tout au long de la saison, des stages ou animations en interne peuvent être proposés aux adhérents.

Entraînement :

Pour les mineurs, le représentant légal ou à défaut l'accompagnateur, s'assure de la présence de l'encadrant avant de laisser l'enfant à un éducateur, de plus le club et l'encadrant ne peut être reconnu responsable de l'enfant dès la fin programmée de l'entraînement. Une autorisation parentale devra être remplie par les parents pour les mineurs qui rentrent sans adultes à leur domicile.

Vie du club :

Un site Internet retraçant la vie du club est consultable sur www.triclubclissonnais.fr. Le club fait passer les informations concernant le groupe (Entraînements, Courses, et la vie du club) via le forum disponible sur le site internet, chaque adhérent se voit mit à disposition un identifiant personnel ainsi qu'un mot de passe afin de s'y connecter. Il se peut également que des messages importants (personnels ou groupés) soient envoyés par messagerie électronique. Les adhérents sont invités à consulter leur messagerie régulièrement ou à s'informer auprès des dirigeants.

Toute personne adhérente ou non à l'association peut proposer ses services au comité directeur pour différentes tâches en fonction de ses aspirations et de son temps disponible (ex : parents, amis...pour l'une des différentes commissions misent en place pour l'organisation de nos manifestations).

Fonctionnement du bureau :

Le club rembourse les frais de fonctionnement de bureau (courriers, frais postaux, etc...) ainsi que le carburant pour les déplacements de représentation du club (réunion, démarchage...).

Ce règlement intérieur est soumis à l'approbation du bureau directeur et peut être révisé selon les évolutions du fonctionnement du club. Les statuts du club sont disponibles auprès du président en exercice.

Le Bureau du Tri Club Clissonnais

Je soussigné NOM PRENOM

Déclare avoir lu le présent règlement intérieur et l'accepte.

Date : Signature :